



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

		n°	2026-i183
		Au	Conseil d'administration
Pour	INFORMATION	Date	2026-06-23
Sujet/Titre			
Renouvellement du Plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau			
Sommaire			
Le parc de la Gatineau est une aire protégée reconnue à l'échelle régionale, nationale et internationale, qui contribue aux engagements du Canada en matière de protection de la biodiversité. La CCN encadre sa gestion au moyen d'un plan directeur (2021) et du plan de conservation des écosystèmes. Ce dernier guide les stratégies de gestion et de protection de l'environnement naturel énoncées dans le plan directeur. Adopté en 2010 pour soutenir le plan directeur de 2005, le premier plan de conservation des écosystèmes établissait une vision à long terme, fondée sur l'intégrité écologique, la gestion adaptative et la collaboration, ainsi que des priorités échelonnées sur des périodes allant de 5 à 15 ans. Son renouvellement a été amorcé en 2025; il vise à dresser un bilan des actions réalisées, à combler les lacunes constatées et à tenir compte de l'évolution des connaissances, des écosystèmes et des menaces. En outre, il s'harmonisera avec le plan directeur de 2021 et les nouvelles priorités de la CCN. S'échelonnant sur deux ans, le processus repose sur une démarche collaborative et structurée intégrant les pratiques exemplaires en conservation, et sur la participation de partenaires, du public et des communautés autochtones. Il s'inscrit dans un cycle de gestion adaptative permettant d'ajuster les mesures prises pour maintenir ou restaurer l'intégrité écologique du parc de la Gatineau. Des consultations tenues au printemps 2026 ont permis de recueillir des perspectives variées pour définir la vision, les priorités et les mesures du nouveau plan. La démarche se poursuit avec une première ébauche prévue à l'été 2026, suivie d'une nouvelle phase de consultation à l'automne et d'une finalisation au printemps 2027.			
Aperçu du risque			
Les principaux risques identifiés sont une mauvaise compréhension du public au sujet de l'objectif de la démarche et le manque de ressources pour la mise en œuvre du nouveau plan de conservation des écosystèmes.			
Recommandation			
S.O., ce sujet est à titre informatif			

Soumis par :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Duncan Retson', written over a horizontal line.

Duncan Retson, vice-président, Intendance de la capitale (IC)

1. Priorités stratégiques

Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067

- But : Une capitale pittoresque et naturelle
 - Protéger et mettre en valeur l'intégrité écologique et la beauté naturelle de la région de la capitale.
- Le réseau d'espaces verts de la capitale
 - Bâtir le réseau d'espaces verts de la capitale, en tant que modèle de promotion et de protection de la santé écologique et de la biodiversité dans un milieu urbain; il s'agit d'un engagement clé du présent plan. La protection du patrimoine naturel collectif sera essentielle à la vitalité, à l'attractivité et à la résilience de la région de la capitale au cours des 50 prochaines années. Les habitats et les écosystèmes naturels jouent un rôle important dans la capitale, et ils exercent une influence sur la vie quotidienne de la population de la région.
- Le parc de la Gatineau
 - L'accroissement de l'achalandage a d'ailleurs incité la CCN à élaborer et à mettre en œuvre des techniques de gestion novatrices afin de protéger la santé à long terme des écosystèmes du parc et de préserver cet emblème national. La CCN promouvra cette approche dans le cadre de son rôle de chef de file en matière de gestion environnementale dans la région.
 - La CCN travaillera avec les parties prenantes locales pour conserver et, dans certains cas, pour restaurer les écosystèmes et les habitats valorisés du parc de la Gatineau. Elle veillera à maintenir la connectivité écologique, la biodiversité ainsi que les espèces en péril.

Plan directeur du parc de la Gatineau

- Vision 2067 pour le parc de la Gatineau
 - Situé au cœur de la région de la capitale du Canada, le parc de la Gatineau est d'abord et avant tout un lieu de conservation des écosystèmes naturels. [...] Le parc et ses richesses naturelles et culturelles seront protégés, afin qu'il soit un legs pour les générations futures et demeure un symbole de l'engagement de la population canadienne à protéger l'environnement. Ses écosystèmes naturels demeureront dynamiques et feront partie de la diversité écologique propre au paysage de la capitale du Canada.

- Incidence sur les plans déjà approuvés de l'entrée en vigueur du plan directeur
 - Voici les plans qui demeurent en vigueur; ils seront mis à jour au besoin :
 - Plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau
 - Plan d'entreprise de 2025-2026 à 2029-2030
- Priorité 4 : Démontrer un leadership à l'échelle du pays en rendant la région de la capitale nationale résiliente aux aléas du climat et durable sur le plan de l'environnement. *Conformément à son rôle d'intendante des espaces verts les plus grands et les plus précieux de la région de la capitale nationale, la CCN poursuivra son travail de conservation de l'intégrité écologique du parc de la Gatineau et de la Ceinture de verdure, tout en offrant aux gens la chance de continuer à profiter de ces précieux espaces verts pour y pratiquer des activités récréatives en plein air.*

2. Autorité

Loi sur la capitale nationale

- Mission de la Commission
10 (1) La Commission a pour mission d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale.

3. Contexte

Le parc de la Gatineau est une aire protégée d'importance régionale, nationale et internationale, reconnue comme aire protégée de catégorie II par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il contribue aux engagements canadiens et internationaux en matière de biodiversité, dont la cible 30x30 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de la Convention sur la diversité biologique.

À titre de planificatrice et d'intendante principale de la capitale nationale, la CCN s'appuie sur deux outils structurants pour encadrer la gestion du parc : le Plan directeur du parc de la Gatineau et le Plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau, ce dernier constituant l'outil central pour orienter les stratégies de gestion et de protection du milieu naturel.

Un premier plan de conservation des écosystèmes a été adopté en 2010 afin d'appuyer le plan directeur de 2005. Il établissait une vision à long terme, des principes directeurs fondés sur une gestion visant l'atteinte de l'intégrité écologique, la gestion adaptative, l'engagement et la collaboration, ainsi que des priorités et des mesures de conservation échelonnées sur 5, 10 et 15 ans.

Conformément à ce qui était prévu, le processus de renouvellement du plan a été amorcé à compter de 2025, après une période de 15 ans, afin de dresser un bilan structuré des actions réalisées à ce jour, de déterminer les lacunes et d'intégrer l'évolution des écosystèmes, des menaces, des connaissances scientifiques et des priorités de conservation.

Le processus de renouvellement vise à s'appuyer sur les progrès réalisés depuis 2010 et sur l'état actuel du parc, tout en assurant une harmonisation avec le nouveau Plan directeur du parc de la Gatineau publié en 2021, ainsi qu'avec les autres priorités stratégiques de la CCN.

4. Analyse des options / Analyse par le personnel de la CCN

S/O

5. Détails financiers

Un budget de 150 000 \$ sur deux ans est alloué pour le renouvellement du Plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau.

6. Opportunités et résultats attendus

Le nouveau plan s'inscrira dans un cycle de gestion adaptative suivant les standards sur la pratique de la conservation, permettant d'évaluer périodiquement les résultats obtenus et d'orienter les mesures futures afin de maintenir ou de restaurer l'intégrité écologique des écosystèmes du parc.

Les objectifs stratégiques visés dans le cadre du processus de renouvellement incluent notamment :

- de s'appuyer sur le premier plan, les avancées réalisées et l'état de santé du parc;
- de réviser le cadre écologique pour considérer l'ensemble du parc;
- d'appliquer des pratiques exemplaires en conservation;
- de collaborer et d'échanger avec la communauté scientifique, les partenaires en conservation, le public et les communautés autochtones;
- d'élaborer un plan plus concis, réalisable et qui permet de mesurer les progrès.

Le processus de renouvellement repose sur une démarche structurée, collaborative et engagée auprès de diverses parties prenantes, ainsi que l'élaboration progressive du plan en vue de sa finalisation et mise en œuvre.

7. Alignement avec les politiques du gouvernement et de la CCN

Voir section 1. Priorités stratégiques

8. Risques et mesures d'atténuation

Risque	Probabilité	Impact	Réponse planifiée
Mauvaise compréhension du public au sujet de l'objectif de la démarche	Moyenne	Faible	Communication claire et proactive à l'aide des outils appropriés.
Manque de ressources pour la mise en œuvre du nouveau plan de conservation des écosystèmes	Moyenne	Élevé	Tenir compte des ressources humaines et financières disponibles dans l'élaboration des cibles et des stratégies de mise en œuvre.

9. Engagement public et communication

Trois ateliers de consultation ont eu lieu en mars 2026 : un avec des scientifiques du milieu universitaire et des spécialistes du gouvernement, un autre avec des partenaires issus d'organisations non gouvernementales vouées à la conservation et un troisième avec le personnel du parc de la Gatineau dans le cadre d'une retraite stratégique. Un sondage en ligne auprès du public a été lancé en avril 2026 et a obtenu plus de 500 réponses.

Les ateliers et consultations menés au printemps 2026 ont permis de recueillir des perspectives diversifiées qui seront considérées dans le nouveau plan lors de l'élaboration de la vision, du cadre écologique, des priorités de conservation; ainsi que lors de la détermination des menaces et des mesures requises pour atteindre les objectifs visés.

10. Prochaines étapes

La mise en œuvre du processus de renouvellement se poursuit, avec une première ébauche prévue à l'été 2026, suivie d'une deuxième ronde de consultation à l'automne et de la finalisation du plan au cours du deuxième trimestre de 2027.

11. Liste des annexes

- Présentation : Renouvellement du Plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau (PPT)

12. Préparation de la proposition

- Duncan Retson, vice-président, Direction de l'intendance de la capitale (IC)
- Catherine Verreault, directrice, Division des terrains urbains du Québec et du parc de la Gatineau (TUQPG), IC

- Stéphane Wojciechowski, gestionnaire principal, Ressources naturelles et gestion des terrains (RNGT), TUQPG, IC
- Jean-François Gobeil, biologiste principal, RNGT, TUQPG, IC
- Carine Côté-Germain, biologiste, RNGT, TUQPG, IC